



Conseil économique et social

Distr. limitée
17 avril 2013
Français
Original : espagnol

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2013

18-21 juin 2013

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire*

Projet de descriptif de programme de pays**

Cuba

Résumé

Le présent projet de descriptif de programme de pays relatif à Cuba est présenté au Conseil d'administration pour examen et commentaires. Le Conseil est invité à approuver le budget indicatif global pour la période de 2014 à 2018, lequel prévoit un prélèvement de 3 750 000 dollars sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un prélèvement de 9 500 000 dollars sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

* E/ICEF/2013/10.

** Conformément à la décision 2006/19 du Conseil d'administration, le présent document sera révisé et affiché sur le site Web de l'UNICEF, avec la matrice de résultats, six semaines au plus tard après l'examen du descriptif de programme de pays à la session annuelle de 2013 du Conseil. Il sera ensuite approuvé par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2013.



Cuba

Données de base[†]

(Correspondant à 2011, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants de moins de 18 ans (garçons/filles) (en millions)	1,2/1,1
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)	6
Insuffisance pondérale (pourcentage, modérée ou grave)
(garçons/filles, urbains/ruraux, pauvres/riches)
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	40,6 ^a
Accès à des sources d'eau potable de meilleure qualité (pourcentage, 2010)	94
Accès à des services sanitaires adéquats (pourcentage, 2010)	91
Enfants d'un an vaccinés contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos (pourcentage)	96 ^b
Enfants d'un an vaccinés contre la rougeole (pourcentage)	99 ^b
Inscription dans l'enseignement primaire (pourcentage net de garçons/filles, 2010) . .	100/100
Élèves du primaire atteignant la cinquième année de scolarité (pourcentage, 2010) . .	94/96
Prévalence du VIH chez les adultes (pourcentage)	0,2
Prévalence du VIH chez les femmes enceintes (pourcentage)
Enfants qui travaillent (pourcentage d'enfants de 5 à 14 ans, garçons/filles)
Enregistrement des naissances (pourcentage, enfants de moins de 5 ans)	100
(garçons/filles, urbains/ruraux, pauvres/riches)	100/100, 100/100,.. /..
RNB <i>par habitant</i> (dollars des États-Unis, 2008)	5 460

[†] Des données plus complètes sur les enfants et les femmes, ainsi que des notes méthodologiques détaillées sur les estimations sont disponibles sur le site www.childinfo.org/.

^a Le chiffre indiqué sur le tableau a été calculé au niveau national tel qu'il est présenté dans l'*Annuaire des statistiques de santé*, édition spéciale, La Havane, 2012, tableau 66, page 79. Le chiffre ajusté de 2010 par le Groupe interinstitutions d'estimation de la mortalité maternelle est de 73 décès pour 100 000 naissances vivantes.

^b Les chiffres indiqués pour la vaccination sur le tableau précédent sont des estimations interinstitutions établies par l'OMS/UNICEF. Les données ventilées par sexe sont les suivantes : pour la diphtérie, la coqueluche et le tétanos, le chiffre de 99 % correspond aux garçons et celui de 96 % aux filles, selon l'Enquête à indicateurs multiples en grappes 2010-2011; pour la coqueluche, le chiffre est de 97 % pour les garçons et les filles, selon les données de l'Enquête à indicateurs multiples en grappes 2010-2011.

La situation des enfants et des femmes

1. Sur une population de 11,2 millions d'habitants, Cuba compte 2,5 millions d'enfants, soit 22 %¹. Les droits de l'enfant, de l'adolescent et de la femme sont inscrits dans un ensemble de lois antérieures à la Convention relative aux droits de

¹ Source : *Estudios y datos de la población cubana. Cuba y sus territorios, 2011*. CEPDE. ONEI. Actualización 2012. <http://www.onei.cu/temas/poblacion.htm>.

l'enfant et à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Ces lois sont actualisées et harmonisées afin de combler les lacunes qui existent entre les normes juridiques, les politiques gouvernementales et la pratique sociale, y compris par les observations pertinentes du Comité des droits de l'enfant.

2. Quand Cuba a présenté son troisième rapport, le pays avait déjà atteint plusieurs buts concernant les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) n^{os} 2 et 3, avec des taux nets d'inscription de 99,7 % dans l'enseignement primaire et de 90,3 % dans l'enseignement secondaire, des indices élevés de parité entre les sexes à tous les niveaux d'enseignement et des progrès soutenus en matière de représentativité des femmes dans l'exercice du pouvoir². Parmi les OMD qui restent encore à atteindre, le plus pertinent pour la coopération de l'UNICEF est la réduction de la mortalité maternelle.

3. Conformément aux Directives de politique économique et sociale approuvées en 2011, le pays actualise son modèle économique avec l'engagement que nul ne reste sans protection. La persistance du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique contre Cuba nuit sensiblement au pays, en particulier aux enfants et adolescents, et limite l'accès du pays aux sources financières internationales, ce qui est encore aggravé par la crise économique mondiale.

4. Plusieurs institutions gouvernementales et universitaires effectuent des études quantitatives et qualitatives sur le bien-être des enfants et des adolescents, qui déterminent les dimensions démographiques, socioculturelles, l'offre et la demande, les dépenses et revenus, la participation et la protection sociale qui engendrent et perpétuent les éléments de vulnérabilité. Ces études montrent qu'à Cuba, le niveau de protection et de développement de l'enfant et de l'adolescent est élevé, à la différence de celui d'autres pays en termes de vulnérabilité et d'inégalités sociales. Les politiques et les programmes d'accès aux services essentiels et à l'égalité des chances atténuent les effets de la fragilité économique et l'impact d'autres facteurs liés au désavantage social des enfants et des adolescents.

5. Les couches de la population vivant sur de faibles revenus monétaires, dans des logements délabrés, avec une alimentation insuffisante, les personnes handicapées et les familles ayant un mode de vie à risque ou inadapté à la société figurent parmi les plus défavorisés. Malgré l'attention que leur porte le gouvernement, les enfants et adolescents vivant dans les régions à plus faible développement productif, frappées par les migrations, dans des quartiers urbains spontanés à faible infrastructure et dans des conditions d'hygiène ou sanitaires inadéquates, dans les zones rurales et montagneuses et dans les localités frappées par les catastrophes naturelles, souffrent de perspectives de développement limitées.

6. Le vieillissement de la population est en train de transformer la dynamique familiale, principalement lorsque vivent ensemble plusieurs générations. Les femmes consacrent 71 % de leurs heures de travail à des travaux non rémunérés à la maison, aux tâches domestiques et à s'occuper de leur famille. Les schémas traditionnels se perpétuent, freinant l'exercice de l'égalité des sexes.

² Source : *Objetivos de Desarrollo del Milenio. Tercer informe*. Cuba, 2010.
http://www.undp.org/cu/odm_informes.html.

7. À Cuba, toutes les naissances sont enregistrées et se produisent à 99,9 % dans des établissements de santé, avec l'assistance d'un personnel qualifié. L'État traite en priorité la petite enfance à l'aide de programmes d'éducation et de santé, tels que le Programme de soins maternels et infantiles et le Programme « Éduque ton enfant ». La couverture des soins à la petite enfance est de 96 %, à travers des soins en établissement ou non qui connaissent une forte participation de mères. Il convient de stimuler la participation des pères pour élever et éduquer les enfants, et de donner un appui à l'actualisation des programmes.

8. Les soins aux personnes handicapées sont une priorité de la politique sociale, qui vise à améliorer leur qualité de vie et à doter ces personnes de capacités. Le Ministère de l'éducation et d'autres institutions, de concert avec les familles et les communautés, ont commencé à appliquer d'autres formes d'inclusion socio-éducative pour les enfants et adolescents ayant des besoins éducatifs spéciaux dans les classes normales des établissements préscolaires, primaires et secondaires, ainsi que dans le cadre du programme « Éduque ton enfant ». Cela représente un défi pour les enseignants et les familles.

9. Le perfectionnement du personnel enseignant et du rôle de la famille dans l'éducation est lui également nécessaire dans le secteur rural, où est en train de se réorganiser le réseau scolaire.

10. La baisse de la mortalité maternelle a connu une période de stagnation. L'analyse de causalité montre qu'environ 70 % des décès maternels sont liés à l'accouchement ou à la période puerpérale³ et il est possible de réduire le nombre de ces décès du fait de la capacité de résolution et de la qualité des services destinés aux urgences et aux éventualités durant ces phases. Sept des 15 provinces du pays ont des taux de mortalité maternelle supérieurs à la moyenne nationale qui a été évaluée en 2011 à 40,6 décès pour 100 000 naissances vivantes⁴. L'accroissement du nombre de naissances chez les femmes de moins de 20 ans, qui ont affiché un taux de fécondité de 57,3 pour 1 000 femmes en 2011⁵, est un autre facteur de risque.

11. Les tendances à la baisse des taux de mortalité infantile ne sont pas homogènes dans toutes les provinces. On note un accroissement des nouveau-nés d'un poids inférieur à 1 500 grammes, qui ont représenté respectivement 9,6 % et 9,5 % des enfants à insuffisance pondérale en 2010 et 2011. La mortalité due à un accident reste la principale cause de décès des enfants de 5 à 9 ans et des adolescents de 10 à 19 ans⁶. Les soins de santé dispensés pour les maladies diarrhéiques et respiratoires aiguës sont sensiblement plus élevés durant l'enfance et l'adolescence. Le gouvernement accentue les efforts afin d'empêcher le retour des maladies infectieuses éliminées et évitables par vaccination des enfants, ainsi que pour introduire de nouveaux vaccins.

³ Source : *Actualización del programa para la Reducción de la Morbimortalidad Materna*, MINSAP, 2012.

⁴ Source : *Anuario Estadístico de Salud, 2011*. Dirección de Registros Médicos y Estadísticas de Salud. MINSAP. La Habana, 2012. Cuadro 66, pág. 79.

⁵ Source : *Anuario Estadístico de Salud, 2011*. Dirección de Registros Médicos y Estadísticas de Salud. MINSAP. La Habana, 2012. Cuadro 9, pág. 25.

⁶ Source : *10 primeras causas de muerte por grupos de edad y sexo*. Dirección de Registros Médicos y Estadísticas de Salud. MINSAP. La Havane, 2012.

12. Certaines carences alimentaires persistent. L'anémie légère due à une carence en fer continue de poser un problème de santé publique. En 2011, elle a été de 21,6 % chez les femmes dans le troisième trimestre de leur grossesse et de 31,3 % chez les enfants de 6 à 35 mois. Dans l'est du pays, l'anémie légère touche 39,5 % des enfants de moins de deux ans⁷. La surcharge pondérale et l'obésité accusent une tendance à la hausse, atteignant 17,6 % chez les enfants de moins de 5 ans⁸. La durée moyenne d'allaitement maternel exclusif chez les enfants de 0 à 35 mois est de 2,9 mois⁹. La présence de vitamine A chez les enfants d'âge préscolaire affiche une insuffisance sous-clinique légère dans les provinces de l'est et modérée dans l'ouest du pays. La prévalence de troubles dus à une carence en iode est la plus forte chez les enfants d'âge scolaire de la région montagneuse et atteint le chiffre de 32,6 %¹⁰.

13. Ces dernières années, le Code de la famille a fait l'objet d'un avant-projet fondé sur les besoins actuels de la société cubaine et conforme aux instruments juridiques internationaux tels que la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Il englobe ou développe certains thèmes tels que la participation active des enfants et adolescents à la vie familiale et la protection contre la violence, l'abandon et la négligence.

14. Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'attention et la protection intégrée des enfants et adolescents de moins de 16 ans qui ont commis des actes qualifiés de délits dans la législation nationale. Le traitement des adolescents en infraction avec la loi continuera de retenir davantage l'attention.

15. Le programme « Pour un monde de droit » animé par le Ministère de la justice et auquel participe plusieurs institutions et organisations, a favorisé la promotion d'une culture de droits. Les études réalisées montrent un accroissement peu à peu des connaissances sur la législation nationale et la Convention relative aux droits de l'enfant, ainsi que des possibilités de renforcer sensiblement la participation des enfants et adolescents aux questions de leur ressort.

16. Cuba est touchée de façon récurrente par des phénomènes naturels extrêmes – cyclones tropicaux, sécheresses et activité sismique – qui suscitent des pertes économiques considérables. L'éducation environnementale pour un développement durable est un processus clef de l'actualisation du modèle économique et une stratégie de renforcement de la protection des ressources naturelles, de la sensibilité des citoyens à l'environnement et de la qualité de vie de la population, et un moyen d'assurer la réponse et l'adaptation au changement climatique.

⁷ *Source* : Resultados preliminares de la determinación de niveles de hemoglobina y su relación con variables epidemiológicas, en el marco de los estudios del impacto de la fortificación de alimentos en la prevalencia de anemia por déficit de hierro. INHA, 2008-2013.

⁸ *Source* : INHA, 2011.

⁹ *Source* : Encuesta de Indicadores Múltiples por Conglomerados (MICS). Cuarta ronda. Dirección Nacional de Registros Médicos y Estadísticas de Salud. MINSAP-UNICEF. Cuba, 2010-2011. Tabla UN.3, page. 33.

¹⁰ *Source* : INHA, 2011.

Principaux résultats et enseignements tirés de la coopération passée, 2008-2013

Principaux résultats enregistrés

17. L'UNICEF a contribué à l'amélioration des conditions de vie et d'assistance médicale aux maternités et institutions communautaires pour femmes enceintes. Un total de 11 695 femmes enceintes des secteurs les moins favorisés de la région du pays exposées à un risque nutritionnel prénatal – anémies et gain de poids insuffisant – ont reçu des soins médicaux de meilleure qualité et ont réussi à accoucher à terme grâce aux soins administrés qui leur ont permis de maîtriser les éléments de risque. La création du service de banques de lait humain (BLH) dans six provinces a favorisé la campagne de promotion et d'encouragement à l'allaitement maternel. L'allaitement maternel exclusif jusqu'à l'âge de 6 mois a connu un accroissement, passant de 26,4 % en 2006¹¹ à 48,6 % en 2010¹².

18. L'appui à la politique de l'État destinée à relever les niveaux de qualité de vie a permis de lancer des initiatives de participation des enfants et adolescents aux activités sportives, notamment la promotion de tournois de football et de programmes visant à apprendre aux enfants à nager afin de prévenir les accidents dans cinq provinces. Des espaces communautaires de loisirs sains et sûrs ont été aménagés dans les régions moins développées.

19. L'appui de l'UNICEF a permis de renforcer une culture de droits et de participation de l'enfance et de l'adolescence aux activités culturelles, aux sports, aux loisirs et aux moyens de communication. Des alliances ont été scellées pour la protection et le traitement des adolescents qui ont commis des actes qualifiés de délits et pour les soins aux victimes et la prévention. Depuis 2011, le projet « Développement social intégré et participatif pour les adolescents de la Vieille Havane » contribue à la préparation et à une meilleure insertion sociale de ces adolescents en leur offrant des possibilités de participation significative dans une optique fondée sur les droits et l'équité.

20. Des actions d'éducation ont été entreprises dans les domaines de la prévention et de la réduction des risques face aux catastrophes et aux situations d'urgence dans les écoles primaires et secondaires des municipalités en situation de vulnérabilité géographique et environnementale. Ces actions ont favorisé le lancement d'initiatives locales de renforcement des capacités de réponse. Les ouragans de 2008 et 2012 ont endommagé les établissements d'enseignement des régions touchées. L'UNICEF a collaboré à la remise en état de 198 établissements; il a permis la poursuite des programmes d'éducation préscolaire, primaire et secondaire et mené des actions de rétablissement psycho-émotionnel.

¹¹ *Source* : Encuesta de Indicadores Múltiples por Conglomerados (MICS). Tercera ronda. Dirección Nacional de Registros Médicos y Estadísticas de Salud. MINSAP-UNICEF. Cuba, 2006. Tabla UN.2, p. 43.

¹² *Source* : Encuesta de Indicadores Múltiples por Conglomerados (MICS). Cuarta ronda. Dirección Nacional de Registros Médicos y Estadísticas de Salud. MINSAP-UNICEF. Cuba, 2010-2011. Tableau NU.2, p. 32.

Enseignements tirés

21. La programmation fondée sur le cycle vital, dans un contexte où il n'existe pas d'institution nationale unique ou directrice sur les questions de l'enfance, a permis de créer de nouvelles formes d'association entre différents secteurs et acteurs sur le thème de l'engagement envers les droits de la petite enfance, des enfants d'âge scolaire et des adolescents. Elle a permis également de promouvoir le caractère intersectoriel des politiques, programmes, services et produits de développement intégré. Ces réalisations se poursuivront dans le Programme du pays 2014-2018, se concentrant sur les interventions programmatiques fondées sur les résultats aux niveaux sectoriel et pluridisciplinaire.

22. L'expérience de la coopération décentralisée dans cinq provinces de l'est du pays sert de base pour de nouveaux modèles de gestion du pays, pour une nouvelle focalisation sur l'équité et sur certains groupes de population, institutions sociales et établissements scolaires, ainsi que sur les communautés les plus vulnérables de ces régions, où les indicateurs concernant l'enfance et l'adolescence sont en dessous des moyennes nationales, et qui viennent en priorité dans les plans de développement.

23. La participation de nouveaux acteurs (Ministère de l'intérieur, Ministère de la culture, Ministère de la science, de la technologie et de l'environnement) aux travaux de l'UNICEF a permis de renforcer les activités de plaidoyer, les alliances stratégiques intersectorielles et l'utilisation d'espaces offrant la possibilité de réunions, la légitimation et une forte consommation de la part de vastes groupes de population, le but étant de présenter de nouveaux thèmes. Ces alliances sensibilisent aux droits et créent un climat propice à la participation et à la protection des enfants et des adolescents. Plusieurs programmes ont lancé des actions visant à modifier les comportements et attitudes ainsi qu'à promouvoir la participation des plus jeunes.

Programme de pays pour 2014-2018

Tableau budgétaire récapitulatif

Composantes du programme	(En milliers de dollars É.-U.)		
	Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Santé et nutrition	1 050	2 900	3 950
Éducation	925	2 900	3 825
Culture de droits, protection et participation	925	2 900	3 825
Dépenses intersectorielles	850	800	1 650
Total	3 750	9 500	13 250

Processus de préparation du programme

24. Le programme a débuté en 2011 par des réunions préparatoires. Il a été repris en 2012, après que les organismes des Nations Unies eurent accordé leurs cycles de programmation et le plan-cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement (PNUAD) jusqu'en 2013, à la demande et sous la conduite du Ministère du commerce extérieur et de l'investissement étranger (MINCEX).

25. Conformément et parallèlement à l'élaboration du PNUAD, il a été établi un chronogramme qui a défini les besoins, les priorités et les possibilités, de concert avec divers ministères, institutions et centres de connaissance, et déterminé les nouveaux buts et objectifs.

26. Des experts d'entités nationales effectuent une Analyse de la situation des droits de l'enfant, de l'adolescent et de la femme sous forme d'analyse continue et complémentaire, vu la complexité des changements sociaux découlant de l'actualisation du modèle économique.

27. Des réunions, des séances de travail bilatérales et multilatérales, des ateliers sectoriels et interdisciplinaires ont permis aux homologues nationaux d'effectuer une analyse des causes de la situation, d'identifier les résultats et les défis dans l'application des politiques et des programmes de développement par secteur et par priorité, en se fondant sur les progrès dans la réalisation des OMD, les résultats du cycle de coopération actuel et le Plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF. Un atelier de clôture, convoqué par le MINCEX, a facilité les contacts et la réalisation d'un consensus sur le nouveau document du programme de pays (CPD) présenté pour le cycle 2014-2018.

Objectifs, principaux résultats et stratégies

28. L'UNICEF continuera d'appuyer les efforts du gouvernement pour garantir les droits et l'égalité des chances de développement aux enfants et adolescents. Pour ce faire, des programmes seront mis en œuvre afin de pallier les lacunes dans une optique d'équité, et une culture de droits et de participation sera encouragée en faveur de l'enfance, de l'adolescence et de la femme à Cuba.

29. Pour l'année 2018, les principaux résultats permettront : 1) d'améliorer la qualité des soins à la mère, à l'enfant et à l'adolescent, et de réduire l'ampleur des problèmes nutritionnels des enfants les plus exposés aux risques et des femmes enceintes, dans le cadre de pratiques sûres d'hygiène fondées sur l'équité et l'égalité entre les sexes; 2) d'améliorer les conditions d'éducation et de développement des enfants et des adolescents, par le renforcement des liens entre l'école, la famille et la communauté et par la formation d'enseignants; 3) aux enfants et adolescents de jouir d'une meilleure protection intégrée, grâce au renforcement des mécanismes en place et à la mise en œuvre de formes novatrices de participation, de promotion des droits et de prévention de la violence et autres comportements à risques.

30. Les principales stratégies coordonnées avec le Gouvernement pour l'obtention de ces résultats seront les suivantes.

31. Chaque composante du programme mettra l'accent sur l'équité en favorisant les régions géographiques et les groupes de population jugés prioritaires, renforçant ainsi une gestion fondée sur les résultats et sur une optique intersectorielle axée sur les caractéristiques de vulnérabilité décrites.

32. L'UNICEF facilitera la coopération Sud-Sud pour le partage de politiques gouvernementales, d'expériences probantes, de méthodologies et de connaissances sur les thèmes de l'enfance et de l'adolescence.

33. Les activités de plaidoyer, combinées à la gestion des connaissances, déboucheront sur une information, des comportements, des politiques et des programmes fondés les observations recueillies. Les efforts tendront à favoriser

l'établissement de bases de références pour certains indicateurs destinés à orienter les programmes et à intensifier le débat et la diffusion de connaissances sur l'enfance et l'adolescence. Les alliances avec des centres d'excellence et la description documentée de bonnes pratiques favoriseront l'analyse et de bonnes activités de plaidoyer.

34. Les modifications des comportements et des pratiques seront encouragées dans chaque composante du programme grâce à des mécanismes de consultation, des campagnes et des efforts de communication pour le développement. Une forte participation, en particulier des adolescents, sera vivement encouragée.

35. Conformément à une stratégie d'égalité entre les sexes, toutes les composantes et tous les résultats du programme seront analysés, et il sera tenu compte de l'impact des différences entre hommes et femmes ainsi qu'entre garçons, filles et adolescents et adolescentes dans la vie familiale et communautaire, afin de réduire les écarts et les inégalités.

36. Si cela permet d'améliorer les résultats, la programmation se fera conjointement avec les autres organismes du système des Nations Unies et les institutions gouvernementales.

Composantes du programme

37. **Composante du programme : Santé et nutrition.** Le programme appuiera les efforts du gouvernement en vue de préserver les résultats obtenus dans le domaine de la santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent. La mise en place d'un cadre de soins continus permettra d'améliorer la qualité des services. Ce cadre sera centré sur le cycle vital; sur des actions de couverture nationale et d'autres mesures visant certaines provinces choisies sur la base de critères d'équité et axées sur de saines pratiques d'hygiène; sur l'éducation et la santé intégrées de la femme, de l'homme et de la famille, pour l'exercice responsable de la maternité et de la paternité dans une optique sexospécifique.

38. Des mesures tendront à réduire la morbidité et la mortalité maternelle et à prévenir la grossesse chez les adolescentes, principalement dans les provinces où leur incidence est la plus forte. Elles tendront également à promouvoir l'éducation pour la santé, afin de favoriser des comportements adéquats à l'égard de la santé maternelle, par une sexualité responsable. Le programme prévoit le renforcement des capacités et la promotion de systèmes de surveillance afin d'assurer le suivi de la morbidité maternelle extrêmement grave. Il contribuera à améliorer la santé de l'enfant et de l'adolescent en étendant l'application du guide d'évaluation de la qualité de la puériculture afin de prévenir les lésions non intentionnelles. Il aidera également à la mise en œuvre du programme national de vaccination et à l'introduction de nouveaux vaccins.

39. Le développement des BLH, en tant que service essentiel de promotion et de protection de l'allaitement maternel, sera renforcé. Le programme favorisera l'adoption de meilleures pratiques alimentaires et d'une culture alimentaire et nutritionnelle saine, ainsi que la préparation et la capacité d'adaptation de groupes vulnérables à la gestion des risques liés à l'alimentation, la nutrition et l'hygiène dans les situations d'urgence.

40. Sur la base des résultats du programme conjoint « Appui à la lutte contre l'anémie parmi les groupes vulnérables à Cuba », dans les provinces où sa

prévalence est la plus forte, le programme contribuera à réduire l'anémie chez les femmes enceintes et les enfants les plus exposés aux risques. Des études seront consacrées à promouvoir la gestion de la santé.

41. **Composante du programme : Éducation.** Le programme favorisera l'amélioration de la qualité de l'éducation des enfants et des adolescents qui vivent dans des situations vulnérables dues à leur condition socioéconomique, à leur situation géographique, à leur exposition aux risques de catastrophe naturelle et à leur condition particulière liée à une forme ou une autre d'incapacité. Des actions seront menées dans le cadre de stratégies complémentaires : a) le renforcement du lien entre l'école, la famille et la communauté, avec le programme « Para la vida »; et b) la formation et le perfectionnement du personnel enseignant. Ces deux stratégies se complètent dans trois domaines : les soins à la petite enfance; l'éducation inclusive pour les enfants et les adolescents ayant des besoins d'éducation spéciaux; et l'éducation environnementale, afin de réduire les risques de catastrophe.

42. La collaboration en matière d'éducation pour la petite enfance englobera les deux modalités, institutionnelle et non institutionnelle, existant dans le pays et visera à améliorer le développement de l'enfant selon son âge et à accroître la participation du père à l'éducation de ses enfants, garçons et filles. Dès le départ, elle permettra de donner une orientation aux familles qui ont des enfants ayant des besoins d'éducation spéciaux, afin de faciliter leur future insertion dans l'enseignement primaire. Les établissements primaires et secondaires veilleront à assurer aux enfants et adolescents ayant des besoins spéciaux une éducation inclusive et de qualité dans les établissements ordinaires, avec des programmes auxquels participeront à la fois les familles et les communautés. Les enseignants chargés d'éduquer ces enfants bénéficieront d'une amélioration de leurs propres capacités et des instruments de diagnostic des besoins éducatifs de ces enfants. L'éducation axée sur les problèmes d'environnement comprendra la sensibilisation au changement climatique, à la préservation de la santé et à la prévention des risques face aux catastrophes naturelles, technologiques et sanitaires.

43. Dans les régions rurales aux établissements primaires et secondaires mixtes avec hébergement pour les élèves des régions reculées, les enseignants recevront une formation afin de promouvoir la participation des élèves, le respect des droits et un meilleur climat concernant l'éducation et les relations avec les familles.

44. **Composante du programme : Respect des droits, protection et participation.** Le programme permettra d'approfondir le respect des droits de l'enfant et de l'adolescent; de renforcer les mécanismes de participation sous des formes plus larges et novatrices dans les établissements, les organisations d'étudiants et les communautés; et de promouvoir une protection intégrée.

45. Il appuiera les actions visant des groupes et des zones prioritaires, afin de renforcer la protection des enfants et des adolescents et leur participation significative, à travers la culture, le sport, les loisirs, la communication sociale et leur préparation en vue de leur insertion future dans le monde du travail et la société.

46. Une collaboration sera prévue avec les institutions qui mettent en œuvre les mécanismes nationaux de protection en ce qui concerne les soins dans les foyers pour enfants sans protection familiale, une assistance à ceux qui ont commis des

actes qualifiés de défis ou qui sont victimes de tels actes et une action communautaire de prévention. Le programme appuiera des stratégies de prévention de la violence fondées sur les résultats d'enquêtes sociales orientées notamment vers les groupes prioritaires.

47. Le programme favorisera l'approfondissement des connaissances et les activités de plaidoyer en matière de droits au moyen d'études, d'actions de formation et de communication et par le renforcement du réseau de Centres d'orientation sur les droits de l'enfant et de leurs équipes techniques. Il continuera de promouvoir et d'appuyer les actions visant à actualiser la législation et les mécanismes de protection dont dispose le pays. Cette composante du programme contribuera à généraliser la protection de l'enfant par des actions d'urgence et de prévention des risques. Elle fonctionnera sur des bases de référence établies entre 2013 et 2014.

48. **Composante du programme : Composante transversale.** Cette composante assurera la transversalité des stratégies à optique interdisciplinaire et intersectorielle, en établissant des alliances entre contreparties et avec les centres d'excellence afin de renforcer la gestion des connaissances, le suivi et l'évaluation – conformément aux décisions du gouvernement – de la situation des droits de l'enfant, de l'adolescent et de la femme et, en particulier, l'analyse d'indicateurs présentant différents niveaux de décomposition et d'ouverture territoriale. Des études, enquêtes et évaluations seront effectuées afin d'accélérer l'obtention de résultats. Dans une optique transversale, elle poursuivra des actions visant à réduire les risques de catastrophe et de situations d'urgence. Elle couvrira les dépenses de fonctionnement, de communication et d'appui logistique au programme du pays.

Rapport du programme avec les priorités nationales et le plan-cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement (PNUAD)

49. Un nouveau PNUAD a été élaboré de concert avec le gouvernement cubain, qui définit la réponse collective du système des Nations Unies aux priorités nationales pour la période 2014-2018 et présente les secteurs prioritaires pour la coopération de ce système ainsi que les résultats attendus pour 2018.

50. Le PNUAD a été élaboré dans le cadre de l'actualisation du modèle économique, dans une perspective d'égalité hommes-femmes, démographique et territoriale. Il aidera les autorités dans leurs stratégies de développement face à certains objectifs clefs tels que la qualité et la durabilité des programmes sociaux, un développement économique durable, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la viabilité de l'environnement et la gestion des risques de catastrophes. L'UNICEF contribuera à l'obtention des effets directs du PNUAD concernant la qualité, la durabilité et le renforcement des services sociaux et culturels, la sécurité alimentaire et la gestion des risques de catastrophes.

Rapport du programme avec les priorités internationales

51. L'UNICEF aidera le gouvernement dans ses efforts en vue d'atteindre les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, inscrits dans les OMD, dans un esprit fondé sur l'équité et conforme à la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits des personnes handicapées. La composante Éducation est conforme aux objectifs pour

l'éducation d'ici 2021, approuvés par le gouvernement lors du XX^e Sommet ibéro-américain de Mar del Plata.

52. Le Gouvernement cubain analysera les recommandations du Comité des droits de l'enfant et les mettra en œuvre selon qu'il conviendra, conformément au document exposant les opinions du gouvernement formulées vis-à-vis de ces recommandations (CRC/C/CUB/CO/2), et tiendra compte de l'appui de l'UNICEF pour les questions spécifiques sur lesquelles il sollicitera cet appui.

Principaux partenariats

53. Le Ministère du commerce extérieur et de l'investissement étranger (MINCEX) est l'organe de gestion et de coordination de la coopération dans le pays.

54. Pour la composante Santé et Nutrition, les principaux partenaires seront le Ministère de la santé publique et, en particulier, le Département des soins maternels et infantiles, le Département national d'épidémiologie, l'Institut de nutrition et d'hygiène alimentaire, le Département des soins de santé primaires et le Centre national de promotion et d'éducation pour la santé. Les autres partenaires sont la Direction nationale du transport du Ministère de l'intérieur et le Ministère de l'éducation.

55. Pour la composante Éducation, les partenaires nationaux seront le Ministère de l'éducation, les Centres d'orientation latino-américains pour l'éducation préscolaire et spéciale et les Universités des sciences pédagogiques. Les autres partenaires seront le Ministère de la santé; l'Institut national des sports, de l'éducation physique et des loisirs; l'État major de la défense civile; et l'Institut national des ressources hydrauliques.

56. Pour la composante Respect des droits, protection et participation, les principaux partenaires seront le Ministère de la justice; le Ministère de l'intérieur; le Ministère de la culture; le Ministère de l'éducation; l'Institut national des sports, de l'éducation physique et des loisirs; les centres de recherches sociales; le Bureau de l'Historien de la ville de la Havane; et le Centre national d'éducation sexuelle.

57. L'Office national de la statistique et de l'information, la Fédération des femmes cubaines, l'Institut cubain de radio et de télévision, le Ministère du travail et de la sécurité sociale et les centres d'excellence participeront aux actions transversales du programme et s'associeront aux activités de suivi et d'évaluation.

58. Les institutions intéressées du système des Nations Unies seront l'OMS/OPS, le PAM, la FAO, le FNUAP, le PNUD, ONU Habitat et l'UNESCO.

Supervision, évaluation et gestion du programme

59. L'aide au renforcement des capacités nationales et locales de suivi et d'évaluation des résultats du programme se poursuivra. L'utilisation des systèmes de suivi et de collecte et d'analyse des données des institutions participantes sera renforcée. Le Plan intégré de suivi et d'évaluation (IMEP) comprendra des activités d'apprentissage et de formation, de suivi du travail sur le terrain, de systématisation et de documentation d'expériences, de gestion combinée de statistiques et des analyses qualitatives et causales, ainsi que l'exécution d'études et d'enquêtes. L'application systématique de l'analyse de causalité permettra d'identifier les

goulets d'étranglement et de hiérarchiser les problèmes pour améliorer l'efficacité de la gestion du programme et l'obtention de résultats axés sur une optique d'équité.

60. Le MINCEX, en collaboration avec l'UNICEF, procédera à des examens aux intervalles fixés pour le cycle du programme de pays et facilitera la réalisation des évaluations nécessaires. DevInfo et d'autres instruments de collecte et de traitement de données apporteront un appui aux fonctions de suivi et d'évaluation de la gestion du programme de pays et du PNUAD.
